



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L' AISNE

CABINET

Service interministériel de  
défense et de protection civile

**A R R E T E**

**listant les documents utiles à  
l'établissement de l'état des risques de  
la commune de Courmelles**

**LE PREFET DE L' AISNE**

**VU** le code de l'environnement et notamment son article L125-5,

**VU** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

**VU** l'arrêté du 18 octobre 2007,

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commune de **COURMELLES** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la Vallée de l'Aisne approuvé le 24 avril 2008 pour le secteur Aisne Aval. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 24 avril 2008
- le porter à connaissance

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

.../...

**Article 2 :**

L'arrêté du 18 octobre 2007 est abrogé.

**Article 3 :**

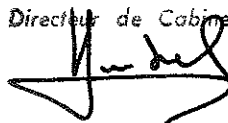
Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Soissons, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 17 JUIN 2008

Pour le Préfet et par délégation

*Le Sous-Préfet,*

*Directeur de Cabinet*



Sylvain HUMBERT

## *COURMELLES*

| <b>type de catastrophe</b>       | <b>début</b> | <b>fin</b> | <b>arrêté</b> | <b>parution au JO</b> |
|----------------------------------|--------------|------------|---------------|-----------------------|
| - inondations et coulées de boue | 23/06/1983   | 26/06/1983 | 03/08/1983    | 05/08/1983            |
| - inondations et coulées de boue | 08/05/1993   | 09/05/1993 | 20/08/1993    | 03/09/1993            |
| - inondations et coulées de boue | 17/12/1993   | 02/01/1994 | 02/02/1994    | 18/02/1994            |
| - tempête                        | 25/12/1999   | 29/12/1999 | 29/12/1999    | 30/12/1999            |
| - inondations et coulées de boue | 02/07/2000   | 02/07/2000 | 25/10/2000    | 15/11/2000            |
| - inondations et coulées de boue | 13/05/2006   | 13/05/2006 | 19/12/2006    | 04/01/2007            |



PREFECTURE DE L' AISNE

## Commune de COURMELLES

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 17 juin 2008

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui X non

approuvé date 24 avril 2008 aléa Inondations  
et coulées de boue

Les documents de référence sont :

- DDRM Consultable sur Internet X

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non X

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non X

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE**